



Genève, le 28 octobre 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES)

Protégez vos proches et vous-même contre la grippe. Vaccinez-vous!

La campagne de vaccination contre la grippe débute cette semaine dans le canton de Genève. La vaccination reste le moyen le plus simple et le plus efficace pour prévenir une infection grippale durant l'hiver. En vous faisant vacciner contre la grippe par votre médecin ou votre pharmacien, vous vous protégez et évitez de transmettre le virus à vos proches.

L'automne approche et avec elle la prochaine vague de grippe saisonnière. La grippe est une maladie très contagieuse qui peut entraîner de graves complications, en particulier pour les personnes à partir de 65 ans, les femmes enceintes, les malades chroniques et les nourrissons. Elle provoque chaque année plusieurs milliers d'hospitalisations et des centaines de décès, dont 90% chez les personnes de plus de 65 ans.

La vaccination vous est recommandée si vous avez 65 ans ou plus, si vous êtes enceinte, si vous présentez une maladie chronique, si, dans votre famille ou activité professionnelle, vous êtes en contact régulier avec une personne à risque ou des enfants en bas âge.

Le site www.sevaccinercontrelagrippe.ch vous permet d'évaluer si le vaccin contre la grippe vous est recommandé. Néanmoins, même si la vaccination ne vous est pas expressément recommandée, vous pouvez vous faire vacciner pour éviter la grippe.

Vous vacciner chaque année contre la grippe saisonnière est le meilleur moyen de réduire les risques de complications. Et plus le nombre de personnes vaccinées est grand, plus la protection de l'ensemble de la population et des plus vulnérables, est importante.

La période idéale pour vous vacciner s'étend de mi-octobre à mi-novembre, avant l'arrivée de la vague de grippe. En effet, deux semaines sont nécessaires avant que le vaccin soit pleinement efficace. La vaccination reste toutefois possible durant tout l'hiver.

Pour vous vacciner dans le canton de Genève, vous pouvez vous adresser :

- à votre médecin traitant, sur rendez-vous;
- au service de médecine de premier recours des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), du lundi au vendredi de 10h à 16h, sans rendez-vous;
- à une [pharmacie autorisée à vacciner](#) si vous avez plus de 16 ans et si vous ne présentez pas de facteurs de risques;
- le 8 novembre, auprès des médecins participant à la journée nationale de vaccination contre la grippe, sans rendez-vous et à un prix indicatif de 30 francs à payer comptant. La liste des cabinets participant est disponible sur le site www.kollegium.ch.

Si vous présentez des risques accrus de complications, la vaccination est remboursée par la caisse-maladie, sous réserve du montant de la franchise.

En cette période hivernale, il est également utile de rappeler l'importance de vous laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, pour réduire la transmission des microbes.

Afin d'éviter les désagréments de la grippe, n'attendez pas: faites-vous vacciner dès aujourd'hui!

[GE me protège de la grippe](#)

sevaccinercontrelagrippe.ch

Pour toute information complémentaire :

*Prof. Jacques-André Romand, médecin cantonal, direction générale de la santé, DSES,
T. 022 546 50 04.*